



DECLARATION LIMINAIRE DE LA
FORMATION SPECIALISEE des SERVICES JUDICIAIRES
du 11 juin 2024

Mal-être au travail : ça ne peut plus durer !

Monsieur le Directeur des Services Judiciaires,

Force est de constater que la santé au travail des agents, l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des risques professionnels restent toujours des vains mots et des concepts très théoriques, en régions comme en centrale, malgré une volonté d'avancer qu'il faut reconnaître au sein de la DSJ.

Le nombre d'agents qui attendent à leur vie sur le lieu de travail ne diminue pas. Hier encore, l'un des nôtres a mis fin à ses jours. L'UNSa SJ s'associe à la douleur de sa famille et de ses collègues du tribunal judiciaire de Bordeaux.

Les épuisements physiques et psychiques liés à la charge de travail ou au management difficile sont quotidiens et ne sont plus acceptables. Ils sont d'ailleurs actés de plus en plus souvent dans les registres prévus à cet effet. A ces conséquences médicales, s'ajoutent des conditions matérielles dégradées, liées par exemple au défaut d'isolation thermique et à l'outil informatique défaillant et obsolète. Les juridictions doivent rendre une Justice de plus en plus complexe, avec des moyens de plus en plus réduits, de moins en moins adaptés, voire véritablement contraignants, avec des agents de moins en moins formés. Ces choix ne sont pas sans conséquences : ils génèrent une souffrance au travail insupportable à laquelle il nous appartient, collectivement, de répondre.

L'UNSa SJ prend régulièrement ses responsabilités : elle vous a saisi à ce titre de plusieurs situations, non exhaustives, qu'elle a souhaité voir inscrire (avec plus ou moins de réussite puisque vous n'avez pas fait droit à toutes nos demandes) à l'ordre du jour de cette instance :

- Quels soutiens seront apportés à nos collègues qui sont actuellement confrontés à de violentes émeutes en Nouvelle-Calédonie ? Peuvent-ils espérer des effectifs supplémentaires, des moyens organisationnels adaptés, des dispositifs sécuritaires et sanitaires supplémentaires ?
- Quelle aide la DSJ a-t-elle mis à la disposition de nos collègues affectés à Mayotte afin de les aider à faire face à une grave épidémie de choléra ? Une vaccination systématique est-elle envisagée ?
- Quelle réponse la DSJ entend-elle apporter aux légitimes inquiétudes sécuritaires des personnels de justice affectés en tribunaux de proximité, dans l'attente depuis des années sur cette question ? L'actualité dramatique qui a touché nos collègues de la pénitentiaire doit nous, et vous, rappeler que la sécurité n'est jamais une variable d'ajustement.

- Quelles actions concrètes la DSJ a-t-elle envisagée pour répondre au mal-être de nos collègues, dénoncé par l'UNSa SJ à chacune de nos réunions, et qui mène trop d'agents à ne plus envisager d'autres solutions que le suicide ?

Au-delà de ces situations pour lesquelles l'UNSa SJ attend une réponse et des efforts significatifs de la Direction des Services Judiciaires, les signaux en matière de santé au travail sont particulièrement inquiétants aujourd'hui.

En effet, les documents transmis ce jour démontrent d'une part, une méconnaissance de la réalité de la situation en ce domaine par tous les représentants de l'administration (les erreurs d'analyse sont bien trop nombreuses pour être accidentelles) et d'autre part, une absence complète de fiabilité des remontées d'informations (les incohérences chiffrées sont également trop nombreuses)... Une preuve, s'il en était nécessaire, que la santé et l'amélioration des conditions de travail n'ont absolument pas été une priorité ces dernières années !

Les situations trop souvent dégradées en sont d'ailleurs une parfaite illustration que l'UNSa, avec l'USM, tentent constamment de combattre, en votant par exemple le recours à des experts ! Ces mesures prévues par les textes permettent de bénéficier de l'aide et des conseils de sachants alors pourquoi notre administration s'entête-t-elle à les rejeter systématiquement ? Les regards extérieurs vous feraient-ils peur ?

Monsieur le Directeur, le mal-être de nos collègues pèse lourdement sur leur quotidien et sur leur santé. Il menace tout autant l'œuvre de justice, car notre institution ne tient bon que grâce à la détermination et à l'engagement de ceux qui la composent.

Mais les personnels de justice vont-ils encore tenir la machine judiciaire à bout de bras ?
Le peuvent-ils seulement ?

En matière de SSCT, les intérêts des agents et ceux de l'administration convergent : améliorer le quotidien des agents pour améliorer la qualité du travail, fiabiliser le matériel pour rendre le processus juridictionnel plus efficient, sécuriser et accompagner les agents pour ne pas avoir à payer le prix de l'inaction.

La DSJ ne peut plus faire l'économie d'une exemplarité en la matière.

**Les représentants UNSa SJ à la
Formation Spécialisée des Services Judiciaires**